

SEVENANS Infos

Juillet 2021

Votre Mairie

Horaires d'ouverture de votre mairie :

Lundi : 11h-12h

Mardi : 16h30-19h

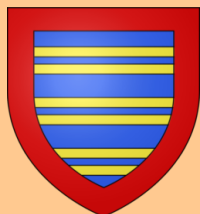
Jeudi : 11h-12h

Adresse : 7 rue de Delle 90400 Sevenans

Site : www.mairie-sevenans.fr

E-mail : mairiesevenans@wanadoo.fr

Tel : 03.84.56.01.47



SOMMAIRE

- Le Mot du Maire
- Approbation du dernier compte rendu
- Participation informatique du SIEMPK
- Programme de travaux ONF
- Motion de la fédération nationale des communes forestières
- Questions et informations diverses

La séance est levée à 22h25

Mot du Maire



Sevenanaïses, Sevenanaïs,

Le soleil a du mal à s'imposer, mais malgré tout nous sommes en période de vacances estivales. Je souhaite à chacun que ce temps de repos soit bénéfique pour se détendre et essayer de profiter de loisirs bien que la situation sanitaire nous oblige toujours à respecter les gestes barrières ; il en va de la santé de tous.

Cette période ne doit pas faire oublier quelques règles rudimentaires telles que :

- le respect de son voisinage en se conformant à la réglementation des horaires de nuisances sonores quel qu'en soit les origines
- également une certaine vigilance si vous vous absentez de votre domicile, n'hésitez pas à prévenir vos voisins mais aussi la gendarmerie dans le cadre de l'opération « TRANQUILLITÉ VACANCES »

Bonnes vacances à tous ceux qui peuvent y prétendre et bon courage à ceux qui doivent encore attendre.

Votre Maire,
Maryline Morallet



1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance du 19 mai 2021.

2. PARTICIPATION INFORMATIQUE DU SIEMPK

Comme chaque année et ce depuis le 23 janvier 1997, le syndicat reverse à la commune de Sevenans une participation aux frais de maintenance informatique qui est calculée au prorata du temps effectué par chaque secrétariat soit :

- 9 heures pour le SIEMPK
- 26 heures pour la commune de SEVENANS

Participation TERRITOIRE D'ENERGIE 90 :
 $(3\ 154.18/35) \times 9 = 811.07 \text{ €}$

Participation photocopieur :
 $(136.43/35) \times 9 = 35.08 \text{ €}$

Téléphonie :
 $(1\ 130.85/35) \times 9 = 290.79\text{€}$

Le total de ces sommes s'élève donc à 1 136.94 € (mille cent trente-six euros et quatre-vingt-quatorze centimes).

3. PROGRAMME DES TRAVAUX ONF

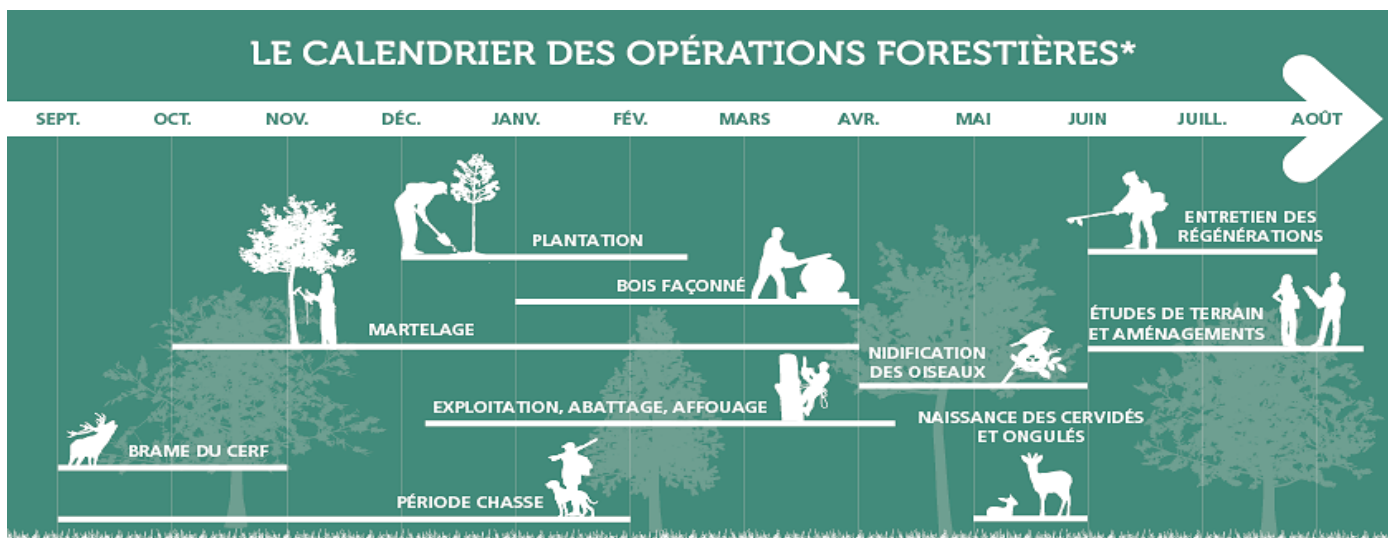
Mme le Maire présente un devis de l'ONF de 744.00 € HT pour des travaux sylvicoles : dégagement manuel des régénérations naturelles avec création de cloisonnements sur la parcelle 6.r ; broyage d'un cloisonnement sur deux, en alternance avec une ouverture manuelle de filets sylvicoles.

Ces travaux sont nécessaires au bon entretien de la forêt communale.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le devis de l'ONF d'un montant de 744.00 € HT soit 814.40 € TTC.



- Après lecture par Mme le Maire de la motion proposée par la fédération nationale des communes forestières, le conseil municipal à l'unanimité vote le soutien de cette motion.



* Exemple d'une forêt de plaine

INFORMATIONS DIVERSES

Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés d'été du 2 au 20 août 2021 inclus.

- Il y a toujours des dépôts sauvages de déchets verts sur la commune, c'est pourquoi nous vous informons que les gardes champêtres et les gardes forestiers feront des contrôles plus réguliers et verbaliseront les personnes contrevenantes.
- Une réunion avec les riverains de la rue du Beau Clos est à prévoir pour modification du sens de circulation dans cette rue.
- Merci à nos jeunes diplômés passant en 6^{ème}, ayant eu leur brevet ou leur baccalauréat général technique ou professionnel de se faire connaître en mairie en envoyant un email à l'adresse : **mairiesevenans@wanadoo.fr**

➤ Recensement militaire

Les jeunes gens (garçons et filles) nés **entre le 01/07/2005 et le 30/09/2005** doivent se présenter en mairie avec le livret de famille de leurs parents, un justificatif de domicile et une pièce d'identité pour se faire recenser **avant le 30/09/2021** dès leurs 16 ans révolus.

➤ Centre de vaccination mobile du conseil départemental

Tout public de plus de 18 ans peut se faire vacciner en contactant le numéro :
0 805 690 784

➤ La course du LION

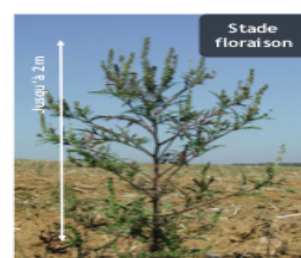
Cette année le Lion aura lieu dans le sens Montbéliard-Belfort le 26 septembre 2021 au matin.

➤ Marché nocturne

Un marché nocturne des producteurs locaux sera organisé conjointement avec le conseil départemental le 3 septembre 2021.

➤ Tranquillité vacances

Formulaire à remplir et à renvoyer à la gendarmerie la plus proche en cliquant sur ce lien :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>



Le saviez vous ?



L'Ambroisie est une plante invasive originaire d'Amérique du nord. Elle est observée pour la première fois en France en 1865 dans la vallée de la Loire suite à l'importation de fourrage.

L'ambroisie est une plante sauvage problématique pour la santé : son pollen provoque de graves allergies.

Elle est capable de se développer rapidement dans de nombreux milieux (parcelles agricoles, bords de route, chantiers, friches, etc.).

C'est également une menace pour l'agriculture (pertes de rendement dans certaines cultures) et pour la biodiversité (concurrence avec certains végétaux en bords de cours d'eau).

Une fois qu'un pied d'ambroisie est observé, il faut rapidement l'éliminer car il est difficile de l'éradiquer une fois qu'il est installé.